

28 Octobre 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans [sa réponse à la question parlementaire n°1368 du 16 octobre 2024 sur l'expulsion d'un centre d'accueil d'une famille avec un jeune enfant](#), le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, a indiqué que la famille a été définitivement déboutée de sa demande de protection internationale. Il s'ensuit que la famille n'a plus droit aux conditions matérielles accordées par l'Office national de l'accueil sur base de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire. Il leur reste toujours la possibilité d'accepter un hébergement au sein de la Maison de retour dans le cadre d'un retour volontaire.
- Le Conseil de gouvernement s'est réuni le vendredi 25 octobre 2024 et a notamment [marqué son accord avec le projet de loi](#) portant mise en œuvre de certaines dispositions du règlement (UE) 2018/1240 du Parlement européen et du Conseil du 12 septembre 2018 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS). ETIAS est un système informatique automatisé visant à identifier tout risque en matière de sécurité, d'immigration illégale ou de santé publique présenté par les visiteurs exemptés de visa voyageant vers l'espace Schengen.
- La Direction générale de l'Immigration a publié les statistiques concernant **la protection internationale** pour les [mois d'août](#) et [septembre 2024](#), ainsi que les statistiques concernant **la protection temporaire** pour les [mois d'août](#) et [septembre 2024](#).

Chiffre de la semaine: 74 695

En 2023, le Luxembourg a recensé 26 964 arrivées (-14.2% par rapport à 2022) tandis que 16 588 départs internationaux ont été enregistrés (-3.7%). Le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre les immigrants et les émigrants, a été de 10 376 personnes en 2023. Les hommes sont légèrement plus nombreux à immigrer vers le Luxembourg (16 131, 53.2%) et à émigrer vers l'étranger (9 345, 54.6%).

Source : [Statec « La démographie luxembourgeoise en chiffres. Edition 2024 »](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en